



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tribunaux des affaires de sécurité sociale

Question écrite n° 5715

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de permettre aux personnes retraitées de pouvoir être représentées par des délégués d'associations devant les tribunaux des affaires de sécurité sociale. En effet, si ces tribunaux ne soulèvent pas systématiquement une irrégularité de représentation à l'encontre des délégués d'associations de retraités, la partie adverse la soulève souvent en s'appuyant sur l'article R. 142-20 du code de la sécurité sociale qui ne prévoit qu'une représentation des mutilés ou invalides du travail. Il paraît donc nécessaire de compléter cet article de manière à reconnaître aux retraités et à leurs associations le droit d'être représentés par des délégués devant les tribunaux des affaires de la sécurité sociale. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette revendication et les mesures qu'elle est prête à prendre afin de répondre aux attentes des retraités en la matière.

Texte de la réponse

Les associations représentant les retraités ont un rôle éminent qui leur est reconnu par les pouvoirs publics depuis la création de la sécurité sociale, en particulier par leur représentation dans les conseils d'administration des CRAM. Mais ces associations ne peuvent à la fois siéger dans ces conseils puis assister un plaideur devant les juridictions du contentieux de la sécurité sociale contre une décision prise par un des organismes dans lesquels elles sont parties prenantes. Pour mémoire, les associations de mutilés et d'invalides du travail, évoquées par l'honorable parlementaire, quoique reconnues d'utilité publique, ne participent pas à la gestion des caisses primaires.

Données clés

Auteur : [M. André Vallini](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5715

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 janvier 1998

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3794

Réponse publiée le : 2 février 1998, page 570